



CCAS DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 27 MARS 2024

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024			
Nombre de conseillers en exercice : 15	Nombre de conseillers présents : 11	Nombre de votants : 13	Date de la convocation : 23 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à 9 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Lézignan-Corbières s'est assemblé dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, Cours de la République, sous la présidence de M. le Président, Gérard FORCADA.

Étaient présents : Mme Christine BENET ; M. Alain-Marc GARCIA ; Mme Monique PUJAU ; Mme Bernadette FALCONETTI ; Mme Sylviane BERNAZEAU, M. Gérard FORCADA ; Mme Sylvie DANRE ; Mme Mireille SANTINI, Mme Suzanne HERNANDEZ ; M. Bernard FUMET ; Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ.

Étaient excusés : M. Freddy NOLOT ; Mme Marie-Claude MARTINEZ ; M. Bernard BLANC ; Mme Jacqueline TESSARO ; Mme Chantal JAOUL.

Ont donné mandat : M. Freddy NOLOT à Mme Christine BENET ; Mme Marie-Claude MARTINEZ à M. Bernard FUMET.

Date de publication : 29 mars 2024

QUORUM : 8

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christine BENET

RAPPORTEUR : Gérard FORCADA

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire ;

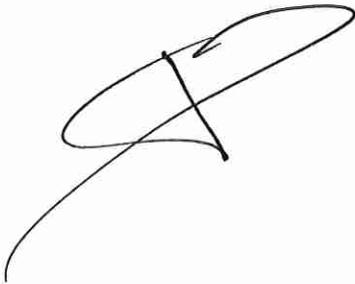
L'article 107 de la loi NOTRe (loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (qui sera porté à la connaissance des administrateurs. Il est précisé que l'assemblée délibérante doit désormais prendre acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote. Il est donc demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- 1) **Prendre acte** de la tenue de Débat d'Orientation Budgétaire 2024
- 2) **Prendre acte** de l'existence du Rapport sur lequel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 joint en annexe
- 3) **Voter** le Débat d'Orientation Budgétaire 2024

**Sur présentation de son rapporteur,
Le Conseil d'administration
A l'unanimité**

- 1) **Prend acte** de la tenue de Débat d'Orientation Budgétaire 2024
- 2) **Prend acte** de l'existence du Rapport sur lequel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 joint en annexe
- 3) **Vote** le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Le Président
Gérard FORCADA



La secrétaire de séance,
Christine BENET

